



Ronstar[®]

EXPERT

HERBICIDE

✓ **Désherbage sélectif des arbres et arbustes en pépinières et en plantations.**

Contient :
1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium,
36 % de diflufénicanil (DFF),
Sous forme de granulé dispersable (WG)

Pré-levée et Post-levée précoce



4 x 1,65 kg e

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL



Ronstar[®]

EXPERT

HERBICIDE

✓ **Désherbage sélectif des arbres et arbustes en pépinières et en plantations.**

Contient :
1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium,
36 % de diflufénicanil (DFF),
Sous forme de granulé dispersable (WG)

Pré-levée et Post-levée précoce



4 x 1,65 kg e

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

ARTICLE 85843796



ATTENTION



Ronstar[®] Expert - AMM N° 2110010

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

Contient : 1% d'iodosulfuron-méthyl-sodium (10 g/kg), 36% de diflufénicanil (DFF) (360 g/kg)

Détenteur homologation : BAYER S.A.S. (69)

- H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient Maleate de disodium. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
P280 Porter des gants/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Spe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone cultivée adjacente.
 Délai de réentrée : 24 heures.

Premiers soins :

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison.

Bayer Service **infos** Espaces Verts
0 800 008 401 Service & appel gratuits

Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

FR85822144B



2 370047 900506 3

Bayer SAS
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE
© Marque déposée



Date de fabrication/n° de lot : voir sur l'emballage

Bayer



Ronstar[®]

EXPERT

HERBICIDE



**Désherbage sélectif des arbres
et arbustes en pépinières
et en plantations.**

Contient :
1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium,
36 % de diflufénican (DFE),
Sous forme de granulé
dispersable (WG)

1,65 kg^e

FR85759507B - ARTICLE 85843796

Pré-levée et Post-levée précoce



RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Description

Ronstar® Expert est un **herbicide de pré-levée et de post-levée précoce** maintenant le sol propre pendant 3 mois. Il est destiné au désherbage **sélectif des arbres et arbustes en pépinières et plantations** en place depuis plus d'un an. Il s'utilise en application généralisée (pulvérisation en plein) pendant le repos végétatif, et en traitement dirigé (localisé sur le rang ou inter-rang) en dehors de la période de repos de la végétation.

Mode d'action

Ronstar® Expert associe deux substances actives à l'action complémentaire : iodosulfuron-méthyl-sodium et diflufenican.

Le **iodosulfuron-méthyl-sodium** de la famille des sulfonylurées est absorbé principalement au niveau des feuilles. Il se fixe dans les premiers centimètres du sol. Il est ensuite véhiculé dans la plante par systémie.

Les jours suivants l'application la croissance est bloquée, puis apparaissent des tâches chlorotiques suivies d'une lente nécrose des pousses. Les plantes sont détruites dans un délai de 4 à 6 semaines après application.

Le **diflufenican** est absorbé par le tissu foliaire des jeunes feuilles provoquant une chlorose prononcée qui s'étend au fur et à mesure de la croissance aérienne.

Les plantes se nécrosent et disparaissent. Appliqué en prélevée le diflufenican se positionne dans la couche superficielle du sol où il exerce une action de contact sur les jeunes pousses issues des graines en germination.

Ronstar® Expert est ainsi un herbicide de pré-levée et de post-levée précoce des adventices, à large spectre : il contrôle à la fois la flore présente à un stade peu développé lors du traitement, et les nouvelles levées.

Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Désherbage sélectif des arbres et arbustes en pleine terre en pépinières et en plantations : 0,33 kg/ha.

1 traitement par an.

Application de décembre à juin (inclus).

La formulation WG (granulés dispersables) facilite le dosage et l'utilisation du produit.

Champ d'activité

Ronstar® Expert est efficace sur un grand nombre d'adventices.

La persistance d'action globale de **Ronstar® Expert** est de 3 mois.

Liste des adventices sensibles à **Ronstar® Expert** (pré-levée et post-levée précoce, dans l'état actuel de nos connaissances) :

Pré-levée	Post-levée précoce
<i>Alopecurus myosuroides*</i> , <i>Alopecurus sp*</i> , <i>Amaranthus retroflexus</i> , <i>Anagallis arvensis*</i> , <i>Arabidopsis thaliana</i> , <i>Cerastium arvense</i> , <i>Chenopodium album*</i> , <i>Epilobium sp</i> , <i>Erigeron canadensis</i> , <i>Erodium cicutarium</i> , <i>Galium aparine</i> , <i>Lactuca serriola</i> , <i>Matricaria chamomilla</i> , <i>Mercurialis annua*</i> , <i>Poa annua*</i> , <i>Polygonum aviculare</i> , <i>Polygonum convolvulus*</i> , <i>Polygonum persicaria</i> , <i>Ranunculus arvensis</i> , <i>Senecio vulgaris*</i> , <i>Solanum nigrum*</i> , <i>Sonchus asper</i> , <i>Sonchus oleraceus*</i> , <i>Stellaria media</i> , <i>Trifolium sp</i> , <i>Veronica persica*</i>	<i>Matricaria chamomilla</i> , <i>Cerastium arvense</i> , <i>Erigeron canadensis</i> , <i>Stellaria media</i> , <i>Sonchus asper</i>

* persistance d'action de 2 mois.

Sélectivité

La sélectivité vis-à-vis des essences ornementales a été vérifiée en pépinière en pulvérisation généralisée en période de repos végétatif, et en pulvérisation dirigée en dehors de la période de repos de végétation.

1) Traitement en plein en période de repos de végétation

Les espèces et variétés suivantes se sont avérées tolérantes :

Acer campestre, *Acer palmatum*, *Alnus cordata*, *Amelanchier canadensis*, *Aronia prunifolia*, *Betula utilis*, *Buxus sempervirens*, *Caryopteris clandonensis*, *Catalpa bignonioides*, *Corylus maxima*, *Cotinus coggygria*, *Cotoneaster franchetii*, *Deutzia x magnifica*, *Elaeagnus ebbingei*, *Elaeagnus pungens*, *Euonymus japonica*, *Hibiscus sp.*, *Hypericum 'Hidcote'*, *Ilex aquifolium*, *Liquidambar styraciflua*, *Liriodendron tulipifera*, *Lonicera tatarica*, *Lonicera xylosteum*, *Magnolia grandiflora*, *Magnolia liliiflora 'Nigra'*, *Mahonia aquifolium*, *Malus 'Alden'*, *Philadelphus sp.*, *Photinia fraseri*, *Platanus hybrida (P. x hybrida acerifolia)*, *Prunus laurocerasus*, *Prunus lusitanica*, *Quercus pubescens*, *Ribes aureum*, *Ribes nigrum*, *Ribes sanguineum*, *Rhododendron 'Anna kreushye'*, *Rosa rugosa*, *Sambucus nigra*, *Spiraea billardii*, *Syringa vulgaris*, *Tamarix aphylla*, *Viburnum tinus*.

Cedrus deodara, Chamaecyparis lawsoniana, Cupressocyparis leylandii, Juniperus media, Picea abies, Picea pungens, Pinus austriaca, Pinus nigra, Taxus baccata, Thuja plicata.

Les espèces et variétés suivantes se sont avérées sensibles :

Abelia 'Edward goucher', Aronia arbutifolia, Ceanothus 'Automnal blue', Ceanothus sp., Cornus alternifolia, Cornus alba, Cornus florida, Corylus avellana, Ligustrum japonicum, Spiraea vanhouttei, Weigelia sp.

N.B : Listes non-exhaustives établies d'après l'état actuel de nos connaissances.

2) Traitement dirigé pendant la période de végétation

Les espèces et variétés suivantes se sont avérées tolérantes :

Acer campestre, Aesculus carnea, Aesculus hippocastanum, Albizia julibrissin, Albizia ombrella, Alnus cordata, Alnus incana, Alnus glutinosa, Amelanchier canadensis, Berberis 'Auricoma', Betula utilis, Betula pendula, Caryopteris clandonensis, Catalpa bignonioides, Celtis australis, Corylus colurna, Cotinus coggygria, Deutzia .x magnifica, Elaeagnus ebbingei, Elaeagnus pungens, Euonymus japonica, Fagus sylvatica, Fraxinus oxycarpa, Fraxinus ornus, Gleditsia sp, Hibiscus sp., Hibiscus syriacus, Hypericum 'Hidcote', Ilex aquifolium, Juglans regia, Koelreuteria paniculata, Lavandula 'Edelweiss', Ligustrum ovalifolium, Liquidambar styraciflua, Liriodendron tulipifera, Lonicera xylosteum, Magnolia grandiflora, Mahonia aquifolium, Morus alba, Morus bombycis, Morus kagayama, Olea europea, Paulownia tomentosa, Philadelphus inodorus, Philadelphus sp, Photinia fraseri, Platanus hybrida (P x hybrida acerifolia), Populus nigra, Prunus cerasifera, Prunus laurocerasus, Prunus myrobolana, Pyrus calleryana 'Chanticleer', Quercus cerris, Quercus palustris, Quercus robur, Quercus pubescens, Quercus rubra, Quercus sp, Ribes sanguineum, Rhododendron 'Anna kreushyke', Sambucus nigra, Spiraea billardii, Tamarix aphylla, Thuja occidentalis, Tilia platyphyllos, Tilia cordata, Viburnum sp., Viburnum tinus.

Chamaecyparis lawsoniana, Cupressocyparis leylandii, Picea abies, Picea pungens, Pinus nigra, Pinus pinea, Taxus baccata.

Les espèces et variétés suivantes se sont avérées sensibles :

Cornus alba, Cornus florida.

N.B : Listes non-exhaustives établies d'après l'état actuel de nos connaissances.

Mode d'emploi**Utilisation**

Ronstar® Expert s'utilise pour le désherbage sélectif des pépinières et plantations d'arbres et arbustes en pleine terre.

Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage, il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage. De plus le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement.

- Remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Verser dans la cuve la quantité de produit nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Maintenir en agitation durant tout le traitement.

Dose(s) recommandée(s) et époque de traitement

Type application	Epoque d'application	Stade culture	Enherbement	Doses	Quantité d'eau par ha
Généralisée	Décembre à Février	Repos de végétation (avant débourrement des bourgeons)	sur sol propre ou végétation peu développée (levée 4 à 6 feuilles)	0,33 kg/ha	300 à 500 L
Dirigée (ne pas toucher le feuillage)	Mars à Juin	Végétation	sur sol propre ou végétation peu développée (levée 4 à 6 feuilles)	0,33 kg/ha	300 à 500 L

Utiliser une balance pour mesurer la quantité de produit nécessaire.

Matériel d'application

Utiliser un pulvérisateur à jet projeté, qu'il soit tracté ou porté, équipé de buses à jets pinceaux ou miroir.

La pression d'utilisation doit être faible, 2 bars maximum, afin d'éviter toute dérive sur les zones sensibles avoisinantes.

L'utilisation d'un cache herbicide est recommandée pour l'application dirigée ou à proximité des zones engazonnées.

Conditions du milieu

Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie.

Recommandations particulières

Ronstar® Expert s'utilise sur des plants en place depuis une saison de végétation.

Une application précoce de **Ronstar® Expert** est préconisée afin de permettre d'avoir un sol propre pendant la reprise de végétation.

Lors de la pulvérisation dirigée, éviter tout entraînement et toute projection sur les feuilles et écorces vertes des arbres et arbustes à préserver.

ZNT à respecter : 5 m par rapport aux points d'eau et à la zone cultivée adjacente.







Précautions à prendre et bonnes pratiques

Pour le stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris pour les animaux et hors de portée des enfants.

Les locaux doivent être frais et ventilés.

Pour protéger l'opérateur/le travailleur, porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI) :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :					PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE		
		PULVÉRISATEUR À DOS OU UNE LANCE	PULVÉRISATEUR À RAMPE TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2) 	Réutilisables	Réutilisables	À usage unique intervention sur le matériel	À usage unique* intervention sur le matériel	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton ≥ 230 g/m ² + traitement déperlant 	EPI vestimentaire				EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1 	EPI partiel				EPI partiel	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009 	OU Type 4	Type 4			OU Type 4	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3) 						
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006 						

*Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Pour l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- En cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Traiter en l'absence de vent.
- Ne pas pulvériser près de cours d'eau, de plans d'eau, de canaux d'irrigation.
- Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- Eliminer les fonds de cuve et les eaux de rinçage par épandage sur le lieu de traitement après les avoir dilués 5 fois ou gérer les effluents phytosanitaires dans un système reconnu par le MEDDTL (Phytobac® EV N° PT 06010).

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- Eliminer les emballages en respectant la réglementation.
- Réemploi de l'emballage interdit.
- Ne jamais vider les fonds de cuve et les eaux de rinçage dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.
- Pulvériser les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur une surface perméable traitée, après les avoir dilués 5 fois pour éviter le surdosage ou gérer les effluents phytosanitaires dans un système reconnu par le MEEDDAT (Phytobac® N° PT 06010).

Collecte des emballages

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

ADIVALOR : tous les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) sur : - **Site** : www.adivalor.fr - **Email** : infos@adivalor.fr - **N° AZUR** : 08 10 12 18 85

Important

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.



Ronstar[®]

EXPERT

HERBICIDE

✓ **Dés herbage sélectif des arbres
et arbustes en pépinières
et en plantations.**

Contient :
1 % d'iodosulfuron-méthyl sodium,
36 % de diflufénican (DFF),
Sous forme de granulé
dispersable (WG)

1,65 kg^e

FR85759507B - ARTICLE 85843796



RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL



ATTENTION

Ronstar® Expert - AMM N° 2110010

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

Contient : 1 % d'iodosulfuron-méthyl-sodium (10 g/kg), 36 % de diflufenicanil (DFF) (360 g/kg)

Détenant homologation : BAYER S.A.S. (69)

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.**H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.****EUH208 - Contient Maleate de disodium. Peut produire une réaction allergique.****EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

P280 - Porter des gants/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Spe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Spe3 - Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone cultivée adjacente.

Délai de réentrée : 24 heures.

Premiers soins :

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin. **Inhalation :** Amener la victime à l'air libre. **Contact avec la peau :** Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. **Contact avec les yeux :** Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Lire les instructions avant emploi.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison.

Bayer Service infos Espaces Verts

0 800 008 401

Service & appel gratuits


Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

FR85809660B - ARTICLE 85843796



Bayer

Bayer SAS

Activité Espaces Verts

16 rue Jean-Marie Leclair

CS 90106

69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

© Marque déposée

 Date de fabrication/n° de lot :
 voir sur l'emballage